



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 septembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 septembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 septembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph	à	ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

DE GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L243-9 du Code des juridictions financières ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté devant le Conseil communautaire le 26 septembre 2022 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la présentation des actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives pour les exercices 2015 et suivants, de la Chambre Régionale des Comptes et de leur mise en débat ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

